

Profession solidaire

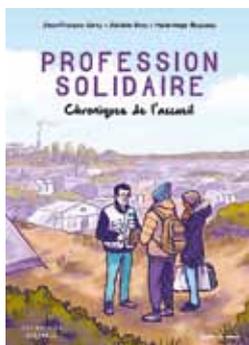
Jean-François Corty,
Jérémie Dres, Marie-Ange
Rousseau (illustrations)

Les Escales éditions, juin 2020
128 pages, 18 €

C'est un projet original que celui de la collection « Témoins du monde » : associer des personnalités engagées et un dessinateur pour produire une BD afin de « raconter le monde autrement, entre information et divertissement ».

Dans cet ouvrage le témoin et coscénariste est Jean-François Corty, médecin engagé, qui a exercé de multiples responsabilités à Médecins sans frontières (MSF) et Médecins du monde (MDM). Narrateur de ses engagements, il nous en fait comprendre à la fois l'importance, les enjeux et la diversité. Le récit commence par un plateau de BFM TV où il est question du drame des migrants : le narrateur est confronté à un assaut de questions qui mettent en cause l'action des humanitaires qui s'efforcent de les sauver de la noyade et de les aider à survivre : il tente de répondre puis, tout à coup, s'arrête et sort de l'écran pour nous parler. S'ensuit une série de courts chapitres où J.-F. Corty déroule toutes les étapes de son engagement, depuis sa jeunesse et sa découverte de Rony Brauman, président de MSF, puis ses premiers pas de *french doctor*, en Érythrée, jusqu'à ses interventions en faveur des réfugiés en passant par la jungle de Calais mais aussi les camps de Roms et, moins connue, l'action de MDM dans nos campagnes pour lutter contre les déserts médicaux. Il illustre ainsi tout le champ de la médecine engagée dont on ignore souvent une partie : cette médecine ne se limite pas aux clichés du médecin humanitaire dans les pays les plus pauvres du monde touchés par la guerre et les catastrophes, mais elle agit aussi en France et en Europe au profit des plus défavorisés.

Le récit est fluide, sans mièvrerie, pédagogique sans être



pesant. J.-F. Corty défend fermement les causes pour lesquelles il se bat et affiche sa conception d'« un humanitaire indépendant et autonome, désintéressé des calculs politiques, soucieux avant tout des besoins vitaux des gens », différente de celle d'un Bernard Kouchner. Mais il sait prendre du recul avec un certain humour, voire une pointe d'autodérision ; il montre la complexité et les contradictions, les débats, les échecs comme les succès. Le tout illustré par un dessin de qualité, clair et maîtrisé, avec de belles couleurs pastel.

Bref, un livre à la fois original, agréable à lire et intéressant, qui répond bien à l'objectif de la collection : poser ses héros/narrateurs « en témoins de leur temps et du monde ».

Gérard Aschieri,
rédacteur en chef d'*H&L*

« Inégalités d'accès aux droits et discriminations en France »

Ouvrage collectif

Tome I, La Documentation
française, décembre 2019
196 pages, 15 €

Ce livre regroupe les contributions de chercheurs ayant analysé les résultats de l'enquête de 2016 « Accès aux droits » du Défenseur des droits (DdD). Sont concernés les quatre champs de compétences de l'institution : les relations entre les services publics et leurs usagers, la place des droits de l'enfant, les perceptions des discriminations et les relations entre les professionnels de la sécurité. Dans le chapitre sur les discriminations, on trouve deux articles de sociologues, un autre des services du DdD, avec un focus sur les « Discriminations fondées sur la religion en France ». Les résultats de l'enquête sont mis en rapport avec ceux de 2008 (enquête « Trajectoires et ori-

gines »). Haley McAvay et Patrick Simon notent, pour les discriminations religieuses, une évolution « spectaculaire » : alors que, en 2008, seuls 5 % des musulmans disaient subir des discriminations à motifs religieux, ils sont 31 % en 2016. D'une religion à l'autre les expériences sont variables ; le critère prohibé de la religion est le quatrième motif de discrimination perçue, et le ressenti concerne majoritairement les musulmans (les non-croyants se disent concernés à 0,9 %).

Les discriminations, perçues comme fréquentes, concernent d'abord l'origine et la couleur de peau (61 %), puis le handicap et l'état de santé (48 %), l'apparence physique (47 %) et la religion (43 %). Le non-recours au droit par les victimes est courant.

Trois interrogations apparaissent dans les analyses : sur le rapport entre les discriminations à caractère religieux et la « visibilité » du religieux, sur l'« intrication des motifs », sur l'usage de la notion de « racialisation des religions ». Les services du Défenseur notent que « la visibilité de l'appartenance à une religion apparaît déterminante ». Ce qui pourrait être mis en rapport avec le débat public sur la laïcité, centré sur la question des signes et l'idée fautive, du point de vue de la laïcité, de l'invisibilisation des religions.

L'appel à témoignages du DdD en direction des jeunes discriminés à l'emploi du fait de leur origine, publié en septembre 2016, avait déjà montré que les attitudes défavorables à l'égard des personnes musulmanes apparaissent davantage comme la manifestation d'un processus de « racialisation du religieux », qui concerne toutes les religions, que d'une intolérance à l'égard de la religion. Ce qui pourrait être corrélié avec un racisme fondé sur la culture et la religion.

Daniel Boitier,
coresponsable du groupe
de travail LDH « Laïcité »